Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/60**
Point 23.1 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Ressources humaines : rapport annuel

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a eu lieu à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. Le Comité s'est félicité du rapport,[3] soulignant son importance majeure. Toutefois, le Comité a regretté la production tardive du rapport. Le Comité a pris note de l'amélioration de la qualité des données et des informations désormais réparties en trois sections : situation actuelle des effectifs ; analyse de l'évolution des effectifs au cours des 10 dernières années ; et aperçu de la manière dont la réforme de l'OMS sera intégrée à la stratégie et aux activités en matière de ressources humaines.

3. Néanmoins, le Comité espérait d'autres améliorations, notamment l'introduction d'informations financières supplémentaires et une analyse des conséquences financières par Région et par pays, un lien avec les objectifs stratégiques de l'Organisation, et des références à d'éventuels systèmes de soutien afin de permettre une meilleure compréhension des blocages dans la mise en œuvre ou de l'absence de soutien adapté dans des domaines spécifiques.

4. Le Comité s'est déclaré favorable au recours accru à des engagements ne conférant pas le statut de membre du personnel ; toutefois, il a souligné la nécessité de contrôler l'utilisation de ce type de contrat afin de garantir qu'il n'était pas demandé aux personnes concernées d'effectuer le travail ordinaire de membres du personnel.

5. Des préoccupations ont été exprimées quant aux engagements à long terme associés aux importants effectifs du programme de lutte contre la poliomyélite, un projet limité dans le temps. Le Comité a demandé à ce qu'une section particulière soit consacrée dans les rapports futurs à des informations actualisées sur cette situation, et à déclarer attendre avec intérêt les résultats de l'étude actuellement en cours et les propositions du Secrétariat sur la manière dont ces risques pouvaient être atténués.

---

[1] La liste des participants est disponible dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

[3] Document A66/36.

6. Le Comité a fait observer qu'il serait utile de consacrer une section du rapport à un résumé des nombreuses décisions et recommandations différentes concernant les ressources humaines et figurant dans un certain nombre de documents officiels, et de les présenter assorties des calendriers de mise en œuvre et d'un bref examen des progrès accomplis jusqu'à présent.

7. Le Comité a souligné l'importance d'une culture de la performance et a déclaré souhaiter obtenir des informations plus complètes – dans les rapports futurs – sur la manière dont les travaux dans ce domaine seront poursuivis et dont le Secrétariat garantira que des mesures appropriées soient mises en place.

8. Le Comité s'est dit préoccupé de constater qu'il n'y avait pas eu d'amélioration notable dans la répartition hommes-femmes, en particulier dans les catégories les plus élevées. Toutefois, il a pris note avec satisfaction des travaux actuellement entrepris dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies afin de réduire le déséquilibre hommes-femmes. Le Comité s'est également inquiété du déséquilibre dans la répartition géographique, en particulier pour ce qui est des pays en développement. Il a été convenu qu'une approche mieux coordonnée à l'échelle de l'Organisation s'agissant de la diversité devait être mise en place, dans un contexte plus large notamment.

9. Le Comité restait préoccupé par le fait que le Département Ressources humaines n'était pas correctement structuré ou doté des ressources appropriées pour répondre aux fortes demandes liées aux nombreuses initiatives désormais en cours au sein de l'Organisation. Les membres du Comité se sont également alarmés du fait que les systèmes et outils nécessaires n'étaient peut-être pas encore en place pour faciliter les travaux du Département. Le Secrétariat a reconnu qu'un examen du Département était nécessaire et que des ressources supplémentaires seraient également requises. Il a été reconnu que les exigences à l'égard de ce domaine de l'Organisation étaient énormes.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

10. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé de prendre note du rapport annuel sur les ressources humaines.

= = =